



---

# *Avis de demande de confidentialité*

---

10 novembre 2023

CMD 23-H107

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce que, conformément à l'article 12 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, Cameco Corporation a demandé que les renseignements associés à la question à l'étude suivante demeurent confidentiels :

## **Garantie financière de l'installation de fabrication de combustible nucléaire de Port Hope de Cameco Corporation**

Les éléments précisés dans cette demande comprennent :

1. Plan de déclassement préliminaire pour l'installation de fabrication de combustible nucléaire de Port Hope 2022

Cette question sera soumise à la Commission pour examen dans le cadre d'une audience par écrit, qui aura lieu en décembre 2023. Par conséquent, afin qu'une décision soit rendue sur la question de la confidentialité avant la tenue de la séance, la présente demande sera soumise à la Commission pour décision le 17 novembre 2023.

Les membres du public ou les intervenants qui ont un intérêt ou une expertise, ou encore des renseignements qui pourraient aider la Commission à rendre une décision concernant cette demande, sont invités à présenter un mémoire au [registraire de la Commission](#) dans lequel ils expliquent :

- a. la raison pour laquelle ils croient que le matériel devrait être rendu public
- b. la raison pour laquelle l'accès au matériel non confidentiel proposé est insuffisant
- c. le cas échéant, les renseignements précis qui devraient être mis à la disposition du public, et pourquoi

Les objections à la demande de confidentialité doivent être déposées auprès du registraire de la Commission au plus tard le **16 novembre 2023**.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Registraire de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9  
Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)